

De
à Noémie de Caen et à tous les autres travaillant pour Électricité De France

Toulouse, le 12 juillet 2022

Chère Noémie à Caen,

Ne pas avoir laissé d'adresse où vous répondre, empêche de vous répondre personnellement. Ce n'est pas grave, votre lettre est l'occasion de mettre à jour la situation des malversations des agents EDF/ERDF qui travaillent à nuire, par... « punir » (sic). Cette lettre est publique.

Je suis content que mon chèque énergie ait été « retrouvé » (sic), après 6 mois de déni, bien qu'il ne paye pas l'électricité que je consomme, mais les suppléments que je conteste depuis 15 ans. Est-ce une volonté de conciliation de la part de EDF ? J'en serais ravi ! Un peu de raison ferait du bien !

Le cas EDF est exemplaire dans le refus de reconnaître la réalité (en quoi traumatisante ?) effective, produite, écrite et agie par le refus persistant (depuis 2003) de reconnaître les malveillances volontaires, bien inscrites en évidence dans les facturations de la consommation d'électricité. Déni du directoire et déni général (méprisant) des sous-directions éparpillées sur le territoire, accompagné de la violence de menaces, constantes, à vouloir mettre ma vie plusieurs fois en péril, par vouloir suspendre mon alimentation électrique, suspension réalisée une fois ! Bien que JE PAYE RÉGULIÈREMENT exactement ce que je consomme, pas + pas -.

Ma résistance à ne pas céder au chantage et à l'extorsion des facturations EDF provoque des réactions excessivement hostiles chez certains agents EDF/ERDF. Celles et ceux qui ont une responsabilité limitée dans la hiérarchie de l'entreprise. Un petit pouvoir pour se permettre ce qui n'est pas permis.

L'une des nuisances improbables (qui m'a surpris, alors que je cuisinai avec mes 2 plaques électriques) a été de m'imposer à distance un seuil de consommation à 3kVA ! alors que la facture EDF m'impose de payer 6kVA ! Cette malveillance d'EDF/ERDF dure depuis plusieurs années. Mais il semble que cette démarche à me nuire personnellement ne suffise pas ! Et là, l'agression inimaginable se produit : DOUBLER À DISTANCE MA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AU COMPTEUR LINKY POUR ME FAIRE PAYER LE DOUBLE DE CE QUE JE CONSOMME !

Cette ou ces personnes de chez ERDF qui ont commis ce délit pour *fausser le relevé de ma consommation électrique* affiché au compteur Linky ont **détruit le seul lien de confiance possible entre EDF et moi** pour connaître le taux exact de ma consommation d'électricité (*les 12 tous les 2 mois*). Elle m'oblige à payer par ce que les précédentes facturations EDF indiquent de ma consommation réelle. En même temps, cette personne de chez ERDF détruit la raison de l'existence des compteurs électriques, et + : celui imposé par la force sans aviser le consommateur : le compteur Linky *commandable à distance*, sa fonction aujourd'hui su : extorquer les consommateurs.

Cette malversation oblige EDF/ERDF à remettre l'ancien compteur électrique.

Pour réinstaurer une relation saine entre Électricité de France et ses consommateurs.

Il ne faut pas être grand sage pour percevoir cette manipulation, car dans la facture même, sur la même page est imprimé le tableau de ma consommation passée ! La malversation est bien visible comme les autres. Mon appareillage électrique n'a pas changé depuis 2018. IL EST IMPOSSIBLE QUE MA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE AIT DOUBLÉ depuis novembre 2021 : surtout AVEC UNE LIMITATION IMPOSÉE A 3kVA ! Cette attaque naïve reste vaine et révèle une volonté de me nuire personnellement. Ce, avec un degré de rancœur très élevé pour commettre l'inconcevable : **révéler publiquement la fonction réelle et cachée du compteur Linky** : qui est : **FALSIFIER LES CHIFFRES DU COMPTEUR À DISTANCE**. Cette personne qui a décidé d'agir la mise en évidence de la fonction dissimulée du compteur Linky, à réduire mon ampérage de 6 à 3kVA et à doubler ma consommation électrique au compteur, a-t-elle transgressé les limites que sa fonction lui autorise ? Ou est-ce une commande du directoire ? VOUS DEVRIEZ FAIRE UNE ENQUÊTE POUR DÉCOUVRIR QU'ELLE EST CETTE PERSONNE CHEZ ERDF QUI ME NUIT PERSONNELLEMENT ET DISPOSE L'ENTREPRISE DANS L'INCONFORT DES RÉVÉLATIONS PUBLIQUES DE SES MALVEILLANCES. La révélation de l'usage réel dissimulé aux consommateurs du compteur Linky : à *fausser les chiffres de la consommation à distance* génère inexorablement, à l'allure de l'éveil de la conscience collective, le grand scandale jamais subi par l'entreprise et, la révélation du déni général de la société à refuser reconnaître la réalité des faits (en quoi traumatisants ?). Cet agent ERDF, par son

désir de vengeance réactive personnelle, motivée par une haine contextuelle déplacée, par fausser les chiffres de mon compteur Linky en doublant frauduleusement le débit de ma consommation, est : « le levier » qui prouve les malversations volontaires de l'entreprise et provoque le début de la fin de son délit d'association de malfaiteurs.

EDF irresponsable ?

Tous les suppléments illégaux de la facturation EDF révèlent la crainte de l'entreprise de manquer d'argent, de ne pas avoir assez d'argent, alors « on facture le double » (sic), voire le triple « pour être sûr de ne jamais être débiteur » avec 2 mois d'avance, mais de **QUOI** et envers **QUI** ? Voilà ce que disent les appositions et les impositions injustifiables de la facturation EDF.

Tous les hauts responsables de la République connaissent le délit des fausses factures EDF ; du Défenseur des droits au Médiateur national de l'énergie. Mais comme tous les fonctionnaires, ils refusent de reconnaître la réalité. Dénier qui entretient la raison de leur fonction dans l'institution de l'État. Ça se comprend. C'est leur salaire. Le Médiateur national de l'énergie continue à recevoir toutes mes factures corrigées que EDF m'envoie, ainsi que tous les courriers entre moi et EDF. Depuis sa saisie du dossier qui s'accumule dans son site web, sur le compte qui lie EDF avec moi.

Il est certain que la violence n'est pas la solution pour résoudre cette affaire : **Les surfacturations EDF injustifiables au regard de la consommation électrique des particuliers**. En 15 ans, il n'y a aucune volonté de EDF de construire une relation saine entre EDF et ses consommateurs, aucune volonté d'entente en développement, que des persuasions de « la bienveillance (de la malveillance) des facturations » (sic).

Les agents EDF ne peuvent pas me forcer à nier l'évidence, ni me faire payer une TVA sur un impôt ! C'est illégal. Impossible de me faire complice de cette fraude nationale. Je ne peux pas me résoudre non plus à alimenter les caisses noires de l'État, à me faire complice des détournements de fonds publics illégaux, maquillés en impôts, ce pour quoi « les contributions » injustifiables, justifiées par des mensonges improbables, dont le + spectaculaire est celui de : « payer le transport de l'électricité de France à St Pierre et Miquelon, de France en Nouvelle-Calédonie, et dans toutes les îles françaises du globe » (sic).

La culture du secret et de la violence ne joue plus en faveur de EDF/ERDF

Il existe un autre aspect qui défavorise la protection des illégalités commises par EDF. Je suis une personne publique. Je suis compositeur de musique savante. J'écris, je publie. 43 ans de carrière. Je commence ma vieillesse. Ma contribution à la musique, par l'originalité de ma musique et de mes théories musicales évoluant nos savoirs, est unique. Je fais partie de l'Histoire. Je ne m'en glorifie pas. La violence de la censure des arts agit par les « politiques culturelles » depuis + de 40 ans, ne change rien. Je vis dans une pauvreté indécente, en échange de ce que je donne gratuitement à l'humanité. + d'1 million de mes albums téléchargés, avec mes savoirs, en libre accès, dont des millions d'internautes se nourrissent, depuis + de 25 ans. Cet état de fait confirme l'impossibilité de ma complicité avec le racket de EDF, car il s'agit bien de ça : *imposer l'inimposable par la violence*. La franchise de l'intégrité de l'artiste est la garantie inaltérable de l'originalité de son oeuvre.

Ce régime de terreur de EDF ne tient que par le chantage. Des consommateurs terrorisés à l'idée que leur alimentation électrique soit interrompue. Sans mentionner leur peur que provoque la lettre de menace banalisée par la procédure (illégale) automatisée pour annoncer la coupure probable. Ces procédures de violence relèvent de dictatures anciennes, de tyrannies indigestes et déplacées.

J'ai déjà maintes fois énuméré toutes les fraudes inscrites visibles dans la facturation de EDF. Le dommage humain est considérable.

L'extorsion de EDF nuit à la paix publique à disposer des êtres humains dans la détresse.

Le directoire de l'avenue de Wagram est informé à ce que je ne suis pas dupe.

Sourd à toute entente. Il n'y a que les lâches et les coupables qui se cachent.

Bien à Vous toutes et tous